

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALDIEU-LUTRAN**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 7

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-trois février**, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, réuni en séance extraordinaire, convoqué le vingt et un février deux mille vingt-deux, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Florent LACHAUSSEE, Maire.

La convocation a été affichée 21/02/2022.

Etaient présents : FRANCOIS Jacques, Adjoint
GAUTHERAT Vincent, LIDY Céline, BARAT Evelyne, ROBERT Alain, CORRAIN Bruno, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : PUCHE Marie-Claude, FOLTIN Muriel, STUTZMANN Marc

Absent non excusé : BARNABE Christophe

Procurations :
PUCHE Marie-Claude à FRANCOIS Jacques
FOLTIN Muriel à LIDY Céline
STUTZMANN Marc à LACHAUSSEE Florent

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame LIDY Céline a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT 2 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 JANVIER 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 Janvier 2022 a été adressé à tous les conseillers le 19 Janvier 2022. Il n'appelle aucune observation de la part de l'assemblée.

Monsieur le maire précise qu'une mention additionnelle a été ajoutée, en référence à l'intervention de Monsieur Vincent GAUTHERAT en point divers, concernant l'état des chemins et la nécessité de procéder à leur réfection.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,


Florent LACHAUSSEE.


RENDU EXECUTOIRE LE 28/02/2022


Florent LACHAUSSEE.
